



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1730

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestations topographiques spécifiques - Autorisation de signer l'accord-cadre

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Rapporteur : Monsieur Bernard**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagonne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

**Séance publique du 20 septembre 2010****Délibération n° 2010-1730**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Prestations topographiques spécifiques - Autorisation de signer l'accord-cadre**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce projet porte sur les prestations topographiques spécifiques de la Communauté urbaine de Lyon.

Ces prestations comprendront :

- les opérations de haute et très haute précision : opérations de topométrie ayant pour but de déterminer des positions ou écarts en 2 et/ou 3 dimensions avec une classe de précision interne très fine (sub-centimétrique) et comprenant éventuellement la réalisation ou la fourniture de supports adaptés à la précision demandée : piliers de centrages, voyants, consoles, platines, etc.,
- les modélisations en 3 dimensions précises et détaillées de sol et sursol complexes comportant ou non la création de rendu réaliste par application de photos, textures à appliquer sur un modèle numérique existant, à créer ou compléter. Les prestations pourront comprendre des rendus particuliers avec la production de coupes, d'images et d'animations,
- les relevés bathymétriques avec des densités de points variables suivant les missions,
- les relevés topographiques dans des conditions spécifiques nécessitant la mise en œuvre de mesures de préventions sécurité adaptées, d'habilitations particulières (ex. : travail sur corde, etc.) et d'outils et méthodes particulières.

Le marché fait l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires, conformément à l'article 76 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Les prestations ont été attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 9 juillet 2010, a classé les offres et choisi celles des entreprises ECARTIP, AXIS CONSEIL et des groupements Altea/Sintegra et Operandi/TPLM3D/Barthys, pour un montant estimatif global de 210 000 € HT, soit 251 160 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer l'accord-cadre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer l'accord-cadre concernant les prestations topographiques spécifiques et tous les actes contractuels y afférents avec les sociétés ECARTIP, AXIS CONSEIL et les groupements Altea/Sintegra et Operandi/TPLM3D/Barthys, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres du 9 juillet 2010, pour un montant estimatif global de 210 000 € HT, soit 251 160 € TTC.

**2° - La dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - section d'investissement : compte 205 100 - fonction 020 - et section de fonctionnement : compte 617 300 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.**